



BARJOLS

VILLE D'EAU ET DE NATURE

CONCOURS PHOTOS

RÈGLEMENT

Concours photos organisé par la Maison régionale de l'eau du 10 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2020 à l'occasion de la Fête de la Science 2020.

Dans le contexte de la Fête de la Science 2020 dont la thématique est cette année « L'homme et la nature », la Maison régionale de l'eau avec l'appui de la municipalité de Barjols, organise un concours de photographie et un concours de dessin dédiés à « **BARJOLS, VILLE D'EAU ET DE NATURE** ».

L'approche visuelle, par l'intermédiaire de la photographie ou du dessin, est une manière démonstrative et parlante de sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire aux différents enjeux de l'eau en PACA. L'objectif de ce concours est de mettre en évidence votre vision de l'eau à Barjols au travers d'une exposition des photos et des dessins participants au concours, lors de la journée de la Fête de la science, le 10 octobre 2020.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Le présent concours aborde le thème « **Barjols, ville d'eau et de nature** »

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Chaque participant doit obligatoirement être l'auteur de la (des) photographie(s) ou du (des) dessin(s).

CONCOURS PHOTO

Le concours est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge ; la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. Sont exclus du concours les salariés de l'organisateur et les membres du jury.

Les photos devront obligatoirement être prises sur la commune de Barjols.

Les photos en couleur, en noir et blanc ou en sépia sont acceptées.

CONCOURS DESSIN

Le concours est ouvert à toute personne physique de 3 à 12 ans (participation soumise à l'autorisation parentale).

Les dessins devront obligatoirement être en format A4 ou A3.

Les dessins en couleur et en noir et blanc sont acceptés.

FONCTIONNEMENT

La participation au concours ne fait l'objet d'aucune inscription préalable.

Chaque participant doit disposer d'une adresse mail valide et utiliser son propre matériel.

POUR PARTICIPER AU CONCOURS, vous devrez envoyer vos photos par mail à l'adresse sensibilisation@mrepaca.com, et déposer vos dessins à la MRE ou à la médiathèque, à partir du 10 septembre 2020 et jusqu'au 7 octobre 2020.

CALENDRIER

- 10 septembre 2020 : ouverture du concours
- 7 octobre 2020: réception des photographies et des dessins.
- 10 Octobre 2020 : Exposition des photos et des dessins lors de la journée « Eau'sez la science » à Barjols
- 15 octobre 2020 : Annonce des résultats du concours par message personnel aux gagnants du concours de photos et de dessin

OBLIGATION DES PARTICIPANTS

CONCOURS PHOTO

Lors de l'envoi des photographies, le participant précise les éléments suivants :

- Son nom et son prénom ;
- Don adresse mail valide et ses coordonnées téléphoniques à jour
- De titre de la ou des photo(s) ;
- Le lieu (site, quartier, nom de rue...)
- Il peut le cas échéant, préciser le contexte de prise de vue et laisser un commentaire général sur la photo soumise

Les photographies doivent respecter le thème du concours et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public, à la vie privée, au droit à l'image des personnes et aux bonnes mœurs.

Les photos ne respectant pas les indications ci-dessus seront automatiquement écartées du concours. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis, toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Le participant garantit par ailleurs :

- Etre l'auteur de la photo envoyée pour le concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.
- Avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la photo présentée ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité de la Maison régionale de l'eau ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.
- Que la photo présentée est conforme à la prise de vue originale sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans trucage. Le traitement doit se limiter à un léger recadrage ainsi qu'à un nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de la photo.

OBLIGATION DES PARTICIPANTS

Les photographies doivent être envoyées au format JPEG, sans marges, ni inscriptions et avec une bonne résolution (minimum 300 dpi).

L'intitulé de la photo devra être renseigné de la façon suivante :

Titre de la photo - Lieu - Nom - Prénom

CONCOURS DE DESSIN

Lors du dépôt des dessins, le participant précise les éléments suivants :

- Son nom et son prénom ; sa date de naissance ;
- Son adresse mail valide et ses coordonnées téléphoniques à jour
- Le titre du ou des dessin(s) ;
- Le lieu (le cas échéant).

Les dessins doivent respecter le thème du concours et être conformes aux dispositions légales en vigueur.

Le participant garantit par ailleurs :

- Etre l'auteur du dessin envoyé pour le concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.

Les dessins doivent être déposés en format original A4 ou A3.

L'intitulé du dessin devra être renseigné de la façon suivante au verso du dessin:

Titre du dessin - Lieu - Nom - Prénom

Les photos et les dessins donneront lieu à une exposition lors des journées **EAU'SEZ LA SCIENCE LE 10 OCTOBRE 2020 À BARJOLS.**

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les lauréats seront désignés par le vote des visiteurs lors de la journée Eau'sez la science, le 10 octobre 2020.

Les photographies et les dessins seront évaluées sur leur valeur artistique et sur le respect du thème.

Ils seront préalablement anonymisés.

Les photos et les dessins sélectionnés seront : publiés sur le site de la municipalité de Barjols ; valorisés dans un bulletin municipal largement diffusé ; publiés sur le site de la MRE et diffusés sur les réseaux sociaux.

Les lauréats seront contactés par mail le 15 octobre 2020.

DROITS ET UTILISATIONS DES PHOTOGRAPHIES

UTILISATION DU CLICHÉ ET DU DESSIN

La participation au concours donne le droit à la Maison régionale l'eau d'utiliser la photo ou le dessin de manière non commerciale. Cette utilisation peut se situer dans les contextes suivants :

- Publication ou document de travail de la Maison régionale l'eau (exemple : plaquettes de communication, rapport d'activités, revues municipales, communiqué de presse, dossiers de presse, bâches, kakemono, affiches, poster...)
- Site Internet de la Maison régionale l'eau et les sites internet de ses partenaires (communes et intercommunalités, associations locales, institutions publiques)
- Réseaux sociaux
- Courriels

IDENTITÉ DU GAGNANT

Du fait de l'acceptation du présent règlement, les participants autorisent la Maison régionale de l'eau à utiliser leurs noms, marques et/ou dénomination sociales à des fins promotionnelles et non commerciales, sur tout support de son choix.

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés en contactant la Maison régionale de l'eau à l'adresse mail suivante : contact@mrepaca.com. Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours renonceront à leur participation.

ENGAGEMENTS DE LA MAISON RÉGIONALE DE L'EAU

La Maison régionale de l'eau s'engage à :

- Mentionner l'auteur de la photographie dans les crédits photos,
- Exclure toute utilisation commerciale, ouverture de droit à une quelconque rémunération ou indemnisation de la photographie.